

Règlement intérieur

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, la signature du contrat de location vaut acceptation de ce « règlement intérieur ».

Durée de location:

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ :

Les weekends, les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à 17h. En cas d'arrivée tardive, le locataire devra prévenir la Maison Familiale Rurale. Il est demandé de respecter l'heure de départ prévu au contrat soit 10h.

Remise des clefs:

Les clefs du gîte seront remises exclusivement à la personne ayant signé le contrat. A cette occasion, elle prendra connaissance des règles de sécurité, du fonctionnement des différents appareils (lave-vaisselle, four, etc ...) et nous effectuerons un état des lieux du gîte.

Respect du voisinage :

Le locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il est interdit de faire du bruit après 22h pour le respect de tous. Le nombre de personnes présentes durant la location doit être indiqué à la Maison Familiale lors de la signature du contrat. Toute personne supplémentaire n'est pas admise.

Interdictions :

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux. Il est strictement interdit de fumer dans la Maison Familiale. Les jeux d'eau sont interdits ainsi que le déplacement de mobilier. Il est strictement interdit de brancher ou de recharger un véhicule sur une source d'alimentation électrique qui n'est pas explicitement destinée à cet usage. Toute infraction à cette règle peut entraîner des conséquences légales, financières ou de sécurité, en fonction de la législation en vigueur et des conditions d'utilisation de la source d'alimentation.

Accessibilité :

Nous disposons d'une chambre pour personne à mobilité réduite (PMR) permettant d'accueillir si besoin, une personne en situation de Handicap. Il faudra tenir informé la MFR si vous souhaitez une mise à disposition de cette chambre. Les enfants sont les bienvenus cependant nous ne disposons pas de lit spécifique aux jeunes enfants.

Etats des lieux et inventaire

L'état des lieux, l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire. Le ménage est compris dans le tarif de location. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres.

Matériel fourni :

Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas sauf en cas de gestion libre uniquement) mais sans draps ni couettes. La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage sont inclus dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique.

Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause. Une clef et une télécommande vous seront fournies à votre arrivée pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment et des portails. Toute perte de cette télécommande ou des clefs vous sera facturée 100€ par élément.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, merci de nous en avertir. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord. En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement. Des notices d'utilisation sont mises à votre disposition en cas de problème (cuisine, local SSI).

Sortie du locataire

Le logement doit être restitué dans les mêmes conditions de propreté et de rangement que lors de l'état des lieux entrant sous peine de voir la caution diminuée du montant de remise en état nécessaire au bon fonctionnement de la Maison Familiale.